



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
23 septembre 2010
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Trente-huitième session

Vienne, 24-26 novembre 2010

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Contributions de l'ONUDI aux objectifs du Millénaire pour le développement

Contributions de l'ONUDI aux objectifs du Millénaire pour le développement

Rapport du Directeur général

Conformément à la résolution GC.13/Res.6 de la Conférence générale, le présent document met à jour les informations contenues dans le document IDB.37/4 et présente le rapport du Directeur général sur le rôle crucial des secteurs productifs dans l'appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et sur l'action menée par l'ONUDI pour contribuer davantage à ce processus.

I. Introduction

1. À sa trente-septième session, le Conseil du développement industriel a pris note du document IDB.37/4 qui donnait des informations sur les moyens spécifiques par lesquels l'ONUDI peut contribuer davantage à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les États Membres se sont réjouis de la contribution que l'ONUDI apporte à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans ses trois domaines thématiques prioritaires: réduction de la pauvreté grâce à des activités productives (objectifs 1 et 3), renforcement des capacités commerciales (objectif 8), et environnement et énergie (objectif 7). Les États Membres ont par ailleurs salué la volonté de l'Organisation d'intégrer les engagements ayant trait à l'égalité des sexes dans l'ensemble de ses programmes, projets et pratiques organisationnelles et l'ont encouragée à continuer à mettre en place des partenariats avec d'autres organisations pour renforcer l'impact de ses activités.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.10-56366 (F) 051010 061010



Merci de recycler 

2. Le présent document met à jour les informations contenues dans le document IDB.37/4 suite à la publication récente du *Rapport de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2010* (juin 2010) et souligne la contribution que l'ONUDI continue d'apporter à la réalisation des OMD.

II. Faits nouveaux et contributions de l'ONUDI à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

3. L'ONUDI reconnaît que les objectifs du Millénaire pour le développement sont la structure de référence de ses activités et estime qu'une industrie compétitive et écologiquement durable est essentielle pour accélérer la croissance économique, réduire la pauvreté et contribuer à la réalisation des objectifs. Elle participe à la réalisation des OMD, en particulier des objectifs 1, 3, 7 et 8, selon une démarche singulière qui associe les activités en amont et les activités de coopération technique axées sur les résultats afin d'aider les pays en développement à élaborer des stratégies et renforcer le savoir-faire et les capacités institutionnelles nécessaires pour mettre en place une économie diversifiée et créer des richesses pour leurs populations. Le rôle que joue l'ONUDI en tant que partenaire au service de la prospérité favorise également la réalisation des autres objectifs de manière transversale. Grâce aux liens intersectoriels, le développement du commerce et des secteurs productifs peut jeter les bases d'un processus de développement économique diversifié. L'industrialisation et la croissance équitable peuvent favoriser le développement social en créant des emplois et en augmentant les revenus des pauvres. Un secteur de production florissant peut par conséquent contribuer à générer une main-d'œuvre bien nourrie, saine et instruite et, partant, augmenter la productivité et la croissance favorable aux pauvres.

Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

4. À cinq ans de la date butoir fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de nombreux pays, dont certains parmi les plus pauvres, ont fait des progrès remarquables, ce qui prouve que la mise en place d'objectifs collectifs ambitieux peut donner des résultats. Cependant, il est clair que l'amélioration du niveau de vie a été beaucoup trop lente et que certains gains acquis avec difficulté sont en passe d'être compromis par les crises alimentaire, pétrolière et financière, ainsi que par le changement climatique.

5. Alors que les pays en développement se sont montrés relativement résistants face à la crise économique et financière, on estime que la réduction des flux d'investissements directs étrangers et des envois de fonds des travailleurs, associée à un ralentissement des exportations, a laissé 50 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté en 2009, chiffre qui devrait atteindre 64 millions fin 2010, principalement dans les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud¹. Ces pays ont généralement des économies non diversifiées et dépendent souvent de l'exportation de produits de base, très instables sur les marchés mondiaux. Le manque de possibilités d'emplois, dû au ralentissement de l'économie, exacerbe encore la situation et les effets de la

¹ Indicateurs du développement dans le monde 2010, Banque mondiale.

crise risquent de durer d'ici à 2015 (année butoir fixée pour les OMD): les taux de pauvreté devraient être légèrement plus élevés que si la crise n'était pas survenue.

6. La création de richesses est cruciale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement, et l'autonomisation des pauvres grâce à leur participation à des activités productives et à la création de revenus sont des moyens éprouvés de réduire la pauvreté. En 2009, l'ONUDI a publié son dernier *Rapport sur le développement industriel*, en collaboration avec Paul Collier (Université d'Oxford) et s'est employée à réaliser des travaux de recherche et d'analyse solides sur la base desquels les pays pauvres pourraient trouver des solutions adaptées pour lutter contre la pauvreté. Les principales activités que l'Organisation a mises en œuvre dans ce domaine prioritaire ont trait au développement de l'entrepreneuriat et à la création de groupements de petites et moyennes entreprises (PME), au renforcement de l'agro-industrie et à la réduction de pertes après récolte (pour mettre fin à la dépendance de nombreuses communautés pauvres à l'égard du commerce de produits agricoles de première nécessité), à la promotion de l'autonomisation économique des femmes, à la mise en commun de connaissances et de compétences dans le domaine industriel, ainsi qu'à la promotion de l'investissement et des technologies.

7. L'ONUDI entreprend actuellement une évaluation thématique de l'impact et du rôle des activités de coopération technique sur la réduction de la pauvreté et a identifié un certain nombre d'expériences réussies. Les programmes qu'elle met en œuvre dans des domaines tels que le développement de l'entrepreneuriat, l'acquisition de compétences et les méthodes de production plus propres ont contribué dans une large mesure à créer des emplois et à augmenter les revenus chez les pauvres. Cette même métaévaluation a mis en évidence que le réseau des Bureaux de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI, qui met en relation les entreprises des pays en développement avec des partenaires potentiels dans le monde entier, apporte de la valeur ajoutée grâce à des résultats spécifiques axés sur l'investissement et la technologie et en contribuant directement à la création d'emplois.

Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

8. Selon le *Rapport de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2010*, les progrès ont été lents en ce qui concerne l'objectif 3, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Au niveau mondial, la part de femmes occupant un emploi rémunéré dans les secteurs non agricoles a continué de progresser lentement pour atteindre 41 % en 2008, mais dans certaines régions, les femmes restent sérieusement à la traîne. En Asie du Sud, en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest, seules 20 % des personnes employées dans les secteurs non agricoles sont des femmes. L'égalité des sexes sur le marché du travail est également une préoccupation en Afrique subsaharienne où, en dehors de l'agriculture, seul un emploi rémunéré sur trois est détenu par une femme². Dans les pays en développement, près de deux tiers des femmes employées le sont comme travailleuses familiales ou comme indépendantes, surtout dans des emplois particulièrement précaires, et elles n'ont guère de sécurité financière et d'avantages

² Sauf indication contraire, les chiffres et résultats mentionnés sont tirés du *Rapport de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2010*.

sociaux. Un programme en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes doit donc mettre l'accent sur l'autonomisation économique des femmes par un élargissement de leur accès aux ressources, à la terre, à un travail décent et à des opportunités entrepreneuriales.

9. L'ONUDI continue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, principalement dans le cadre de l'élément de programme relatif au développement de l'entrepreneuriat en milieu rural, chez les femmes et chez les jeunes, l'accent étant mis sur la formation à l'entrepreneuriat pour aider à asseoir le développement du secteur privé sur une base viable. Le programme, qui s'adresse tout spécialement à des femmes et des jeunes chefs d'entreprise, vise à leur permettre de passer du secteur informel au secteur formel et, partant, à faire en sorte que le cadre réglementaire et administratif dans lequel ils travaillent soit exempt de tout préjugé sexiste.

10. Outre les activités de coopération technique axées sur l'autonomisation économique des femmes, l'ONUDI est aussi résolue à intégrer pleinement une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes dans tous ses programmes, projets et pratiques organisationnelles³. En 2009, elle a mis à jour sa politique en matière d'égalité des sexes, et une formation concernant la problématique hommes-femmes se tient actuellement à l'échelle de l'Organisation. La première phase, qui devrait s'achever en novembre 2010, est destinée aux services techniques et vise à développer les capacités du personnel à concevoir et mettre en œuvre des projets et des programmes qui tiennent compte de l'égalité des sexes.

Objectif 7: Assurer un environnement durable

11. Le changement climatique est une menace majeure pour les pauvres et met en évidence le besoin de développer des sources d'énergie propres et de protéger l'environnement, comme le précise l'objectif 7. L'évolution actuelle de la consommation et de la croissance démographique exerce une pression considérable sur les systèmes naturels de notre planète. Les émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) ont continué d'augmenter pour atteindre 30 milliards de tonnes fin 2007, soit une augmentation de 35 % par rapport au niveau de 1990. Les émissions par habitant demeurent les plus élevées dans les pays développés: environ 12 tonnes de CO₂ par personne, contre environ 3 tonnes par personne dans les régions en développement et 0,9 tonne en Afrique subsaharienne. Ce sont les populations vulnérables qui ressentent le plus durement l'impact du changement climatique, alors qu'elles ont le moins contribué au problème. Les risques de mortalité, de handicap et de pertes économiques qu'entraînent les catastrophes naturelles augmentent dans le monde entier, en particulier dans les pays les plus pauvres car ces derniers n'ont pas les moyens de parer aux effets qui en résultent en ce qui concerne la production agricole, la productivité du travail, la santé et les déplacements internes.

³ Le Conseil économique et social (document E/1997/66) définit l'intégration de la problématique hommes-femmes en tant que stratégie visant à faire des questions et expériences acquises en la matière une partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes entrepris dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociétale.

12. L'accès à une énergie propre à un prix abordable et à un environnement sain est essentiel pour le développement durable. Ces questions intéressent l'ONUDI dans la mesure où l'activité industrielle est responsable d'une grande partie des émissions de CO₂, de gaz à effet de serre et de substances appauvrissant la couche d'ozone. L'ONUDI aide ainsi les pays en développement à éliminer ces émissions tout en les encourageant à tirer parti des possibilités de création de richesses grâce à l'industrie verte et à un meilleur accès à l'énergie. Elle promeut l'efficacité énergétique, qui est un moyen important d'économiser l'énergie et les ressources et de lutter contre le changement climatique. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) reconnaît l'ONUDI en tant que partenaire d'exécution privilégié des projets liés à l'éradication des polluants organiques persistants dans le cadre la Convention de Stockholm, au changement climatique, à la protection des systèmes internationaux d'alimentation en eau et à l'appauvrissement de l'ozone.

Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

13. La mondialisation et l'interdépendance des marchés mondiaux sont désormais des caractéristiques fondamentales de l'économie mondiale et le resteront fort probablement dans un avenir prévisible. Il n'est plus possible de concevoir la croissance économique d'un pays comme un processus purement interne. L'industrie manufacturière et le commerce, qui ont connu une intégration mondiale, sont de plus en plus souvent implantés dans les pays en développement, à un rythme qui s'accélère. Toutefois, les pays et régions en développement n'évoluent pas tous au même rythme.

14. L'objectif 8, relatif au partenariat mondial pour le développement, vise principalement à mettre en place un système commercial ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire. L'expérience montre toutefois que la mondialisation, assortie de mesures de libéralisation des marchés, n'a jusqu'à présent pas procuré aux pays en développement des avantages suffisamment importants. Un régime commercial réellement préférentiel est surtout réservé aux PMA: 81 % des importations des pays industrialisés en provenance de ces pays ont été admises en franchise de droits en 2008. Cependant, le traitement préférentiel octroyé aux PMA a été décidé principalement de manière unilatérale et ne constitue pas un substitut adéquat à la conclusion du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha et à son Programme pour le développement. Même si les tarifs douaniers disparaissent, les obstacles techniques au commerce demeurent et les pays en développement devront renforcer leurs capacités d'offre et satisfaire aux normes internationales et aux exigences en matière de conformité.

15. L'ONUDI reconnaît deux obstacles majeurs à la participation des pays plus pauvres au commerce international: l'insuffisance de l'infrastructure d'appui par rapport aux exigences du marché et le manque de capacité d'offre compétitive dans les entreprises du secteur productif. Elle encourage les gouvernements à mettre en place l'infrastructure nécessaire ou à améliorer l'infrastructure existante pour garantir que les exportations soient conformes aux normes de produits rigoureuses et qu'elles répondent aux exigences en matière de qualité, de sécurité, de santé et d'environnement. En termes de capacité d'offre, l'ONUDI adopte une démarche systémique axée sur la chaîne de valeurs et travaille avec les États Membres et le secteur privé pour améliorer leur compétitivité et leur permettre ainsi de bénéficier de nouveaux débouchés sur les marchés régionaux et mondiaux. Elle encourage

également la responsabilité sociale des entreprises comme moyen d'augmenter la productivité et la compétitivité, en particulier en ce qui concerne les PME. L'ONUDI est partenaire d'exécution du Cadre intégré renforcé pour les PMA et du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce. Elle gère en outre le plus grand portefeuille de projets de renforcement des capacités commerciales du système des Nations Unies et continue de collaborer étroitement avec d'autres organismes pour trouver des complémentarités.

Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

16. Comme l'indique le rapport précédent sur les objectifs du Millénaire pour le développement (document IDB.37/4), les activités de coopération technique qu'entreprend l'ONUDI contribuent également de manière indirecte à atteindre l'objectif 6, qui vise à combattre les maladies et à améliorer la santé publique. Dans cet esprit, l'ONUDI continue de se concentrer sur deux domaines d'action distincts qui intéressent la santé publique en général: a) les risques industriels qui ont un impact sur la santé publique, soit directement par des émissions et déchets industriels ou par contact sur le lieu de travail avec des matières dangereuses et toxiques, ou indirectement par les effets du secteur industriel sur l'environnement et par des catastrophes résultant des activités humaines; b) les biens industriels et les compétences industrielles dont un système de santé publique a besoin pour fonctionner, à savoir produits pharmaceutiques abordables, produits industriels à usage médical, approvisionnement constant en énergie, compétences de gestionnaire et compétences techniques.

III. La voie à suivre

17. À cinq ans seulement de la date butoir fixée pour les objectifs du Millénaire pour le développement, l'ONUDI et le système des Nations Unies, ainsi que toutes les autres parties prenantes, notamment les gouvernements nationaux et les pays donateurs, les milieux d'affaires et la société civile en général, doivent redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement de manière durable et équitable.

18. La Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement (Sommet des objectifs du Millénaire pour le développement), qui s'est tenue à New York du 20 au 22 septembre 2010, a été une occasion unique de renouveler les engagements, d'obtenir un appui et d'encourager l'action collective pour atteindre les OMD d'ici à 2015. Le Sommet visait à accélérer les progrès sur la voie de la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, en tenant compte des progrès accomplis eu égard aux objectifs de développement convenus au niveau international. Les représentants ont entrepris d'examiner en détail les succès, les meilleures pratiques et les enseignements tirés, les obstacles et les lacunes, les défis à relever et les occasions à saisir. La réunion a débouché sur l'adoption d'un document concis privilégiant l'action, approuvé par les États Membres.

19. L'ONUDI a participé activement aux événements et aux délibérations lors du Sommet des OMD, l'accent étant mis en particulier sur le changement climatique, l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie, l'économie verte et le développement

du secteur privé. Des informations sur les résultats du Sommet des OMD et la contribution particulière de l'ONUDI seront communiquées au Conseil dans un additif au présent document.

IV. Mesures à prendre par le Conseil

20. Le Conseil voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document
